Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	QCRA12-00083
DATE DE LA DÉCISION	:	20121001
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	4-M-330689-104-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE	:	Q12-81866-1
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Pierre Corbeil

Personne(s) visée(s) :

141360 CANADA INC.
FRUITS ET LÉGUMES K-B K-B FRUITS & VEGETABLES
Demandeur
NIR : R-509806-7 Dossier : 4-M-330689

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 141360 CANADA INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :	FREIGH
ANNÉE :	1998
NUMÉRO DE SÉRIE :	1FV6JFAB3WH913912
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	LES CAMIONS CED INC.

_____
Pierre Corbeil

Personne désignée

_____
[1] L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.
[2] L.R.Q. c. P-30.3.